

Résolution présentée par la délégation du

Royaume des Tongas

Thème Développement durable

Concerne Prévention des dangers induits par les changements climatiques sur l'élévation du niveau de la mer

L'assemblée générale,

Rappelant que les impacts des changements climatiques sur les pays insulaires sont aujourd'hui démontrés par les scénarii du GIEC, le niveau moyen global de la mer ayant augmenté de près de 20 cm au cours de la période 1901-2010 (GIEC, 2014) et les modélisations faisant état d'une élévation du niveau de la mer de près de 2m à la fin du siècle, que si rien ne change, la température moyenne aura augmenté d'au moins 1,5°C autour de 2040 (GIEC, 2018) et que pour éviter de dépasser le seuil, au-delà duquel des Etats insulaires disparaîtraient, il faudrait des transitions extrêmement rapides et ambitieuses,

Constatant qu'avec la montée du niveau de la mer et la salinisation des terres, les conditions de vie des populations insulaires vont très vite se dégrader et que la question des 'réfugiés climatiques' va poser une série de défis politiques, la disparition annoncée du territoire de certaines nations suscitant des réflexions juridiques sur la protection des futurs réfugiés mais aussi sur une nouvelle forme d'apatridie dues à la continuité juridique et politique d'un État alors que son territoire disparaît,

Soulignant qu'en septembre 2018, à Nauru, les dirigeants du Pacifique ont endossé le concept étendu de la sécurité dans leur communiqué et dans la Déclaration dite de Boe, en soulignant le lien entre changement climatique et menaces sur la sécurité et la paix internationales,

Insistant que la souveraineté des états insulaires ne devant pas être compromise par le changement climatique, les bases qui déterminent leurs frontières territoriales, telles qu'établies par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, ne devant pas pouvoir être affectées et devant rester inchangées, en dépit des effets de la montée des eaux,

Saluant le travail de la Commission du droit international sur cette question,

Convaincue que le développement durable ne peut se faire qu'au travers de la paix et de la sécurité internationales;

Décide d'éliminer les subventions aux énergies fossiles, ce qui permettra des économies budgétaires importantes qui devront être utilisées pour financer des mesures d'économie d'énergie et le développement des énergies renouvelables ;

- investir dans le reboisement, le développement des infrastructures vertes, telles que la construction de toits verts et l'amélioration de l'efficacité énergétique par le biais d'une planification urbaine intelligente.

Le texte français fait foi

